



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 5

Commission Statuts et Règlements

Pages 6 à 14

Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

Pages 15 à 23

Commission Organisation des Coupes

Pages 24 à 43

Commission Départementale Football d'Animation

Pages 44 à 47

Commission Départementale Futsal

Pages 48 à 51

Commission CDIF

Page 52

Commission des Terrains & Installations Sportives

Pages 53 à 54

Désignation des Délégués

Educatrice avec Little Miss Soccer !

Educatrice n'en finit pas de nous étonner, après la visite de Brigitte HENRIQUES lors du dernier rassemblement. Toutes les Actrices de ce dispositif d'accompagnement avaient rendez-vous avec des personnages hors du commun, passionnées de football : Candice Prevost et Méлина Boetti de l'association LITTLE MISS SOCCER.



STADE DU COLDRAY - ARGENTEUIL

La Valdoisienne Cup

Viens jouer le 11 juin 2022

Le premier tournoi **Féminin** organisé dans un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

Licenciée et non licenciée
Valide ton inscription sur <https://district-foot95.fff.fr/>

À vos agendas...

La soirée des Lauréats aura lieu le 24 Juin prochain...envoi des invitations mi-juin !



N° 598 Édition du 27 Mai 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 23 MAI 2022

Présents : MM FAUGERON - BAILLIEZ - LETELLIER

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU - ATEMENGUE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RESERVE

DE ENT GROSLAY FC EZANVILLE

Match n°23491014 du 15 MAI 2022 U16 D2 A ENT GROSLAY FC EZANVILLE / GOUSSAINVILLE FC2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT GROSLAY FC EZANVILLE (réserve)

Confirmée le 15 MAI 2022 recevable en la forme, non fondée, en effet seul 2 joueurs de l'équipe de **GOUSSAINVILLE FC2** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat, le règlement en autorise 3.

HACIOGLU Eren licence n°2547605473
TRAORE Badra licence n°9603735240

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

RECLAMATION

GROSLAY FC

Match n°23489251 du 15 MAI 2022 U18 D2 A COURDIMANCHE AS1/ GROSLAY FC1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GROSLAY FC (réclamation)

Réclamation du club de **GROSLAY FC** sur le nombre de joueurs en mutation hors période inscrit sur la feuille de match, confirmée le 16 mai 2022 recevable en la forme et fondée.

En effet, l'article 7.5.2 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'en tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant muté hors période normale inscrits sur la feuille de match est limité à 2 (deux) maximum.

En effet les 3 joueurs de COURDIMANCHE AS **sont** mutation hors période inscrit sur la feuille de match alors que le règlement autorise 2 joueurs :

GODIAN Nelso, licence 2547001722 hors période jusqu'au 06/09/2022
NSUNDI Lenny licence 2546403658 hors période jusqu'au 11/10/2022
NIAKATE Makan licence 2547943624 hors période jusqu'au 22/08/2022

La commission donne match perdu par pénalité au club de **COURDIMANCHE AS1** pour inscription sur la feuille de match de 3 joueurs mutation hors période.



CREDIT: GROSLAY FC: 43,50 €
DEBIT: COURDIMANCHE AS: 53,50 €

GROSLAY FC: 1 BUT: 0 POINT
COURDIMANCHE AS: 0 BUT: -1 POINT

RESERVE

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Match n°23467822 du 15 MAI 2022 SENIORS D3 B SOISY ANDILLY MARGENCY FC / GONESSE RC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY ANDILLY MARGENCY FC (réserve)

Réserve du club de **SOISY ANDILLY MARGENCY FC** confirmée le 15 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **GONESSE RC2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure de **GONESSE RC 1** alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, sept joueurs de l'équipe supérieure du club de **GONESSE RC 1** ont participé à cette rencontre,

ZEGHLI Rabah licence 2546173672
SAMAGASSI Benego licence 2328095271
DEBUIRE Tony licence 2338143490
ANTONIO TIMOTEO Rudy licence 2546366391
L GHERBI Mohamed Riadh licence 2545293955
CAMARA Mahamadou licence 2543552112
HATSADOURIAN Frederic licence 2544133079

Réserve recevable en la forme et fondée

Match de référence : **FRANCONVILLE FC 2 / GONESSE RC 1 SENIORS D2 B du 24/04/2022.**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **GONESSE RC2** pour la participation des joueurs nommés ci-dessus.

CREDIT: SOISY ANDILLY MARGENCY FC: 43,50 €
DEBIT: GONESSE RC: 53,50 €

GONESSE RC2 : 0 BUT -1 POINT
SOISY ANDILLY MARGENCY FC2: 2 BUTS 3 POINTS

RESERVE

MONTSOULT BAILLET US

Match n°23470490 du 15 MAI 2022 ANCIENS D2 B MONTSOULT BAILLET US 11 / ECOUEN FC 12

Réserve du club de **MONTSOULT BAILLET US** confirmée le 16 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **ECOUEN FC12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Réserve irrecevable l'équipe supérieure du club **ECOUEN FC** jouait le même jour.

Match **COURBEVOIE SPORTS 11 / ECOUEN FC 11 du 15/05/2022.**

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

**RESERVE****BRUYERES BERNES USM****Match n°23468355 du 15 MAI 2022 SENIORS D4 A VEXIN AS 2 / BRUYERES BERNES USM 1****FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BRUYERES BERNES USM 1 (réserve)**

Réserve du club de **BRUYERES BERNES USM 1** confirmée le 17 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **VEXIN AS 2**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, six joueurs de l'équipe supérieure du club du **VEXIN AS** ont participé à la rencontre citée ci-dessus,

STOLIAROFF Johann licence 2546402525
GUIZIER David licence 2388042164
CHAMBON Jules licence 2545881418
TIMOR Aurélien licence 2547641955
TIRES CLAUDINO Anthony licence 2546291643
GUIZIER Jason licence 2543376047

Réserve recevable en la forme, fondée

Match de référence : **VEXIN AS 1 / ERAGNY FC 2 SENIORS D3 C du 10/04/2022.**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **VEXIN AS 2 pour** la participation des joueurs nommés ci-dessus avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou lendemain.

CREDIT: BRUYERES BERNES USM 1: 43,50 €
DEBIT: VEXIN AS 2: 53,50 €

VEXIN AS 2 : 0 BUT - 1 POINT
BRUYERES BERNES USM 1: 5 BUTS 3 POINTS

EVOCATION**CERGY PONTOISE FC****Match n°23489253 du 15 MAI 2022 U18 D2 A OSNY FC 1 /CERGY PONTOISE FC 2**

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **OSNY FC 1** sur l'inscription sur la feuille de match des joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SANBE Abdoulaye licence 2546332318** à la rencontre citée ci-dessus.

Les joueurs inscrits sur la feuille de match **DOS SANTOS Favio licence 2547544731** et **SANBE Abdoulaye licence 2546332318** sont susceptibles d'être en état de suspension.

[Réponse impérative avant le 30/05/2022 avant 12h00](#)



RESERVE

ENT VIARMES ASNIERES OL BELLOY

Match n°23786901 du 15 MAI 2022 U18 D3 C ECOUEN FC 2 / ENT VIARMES ASNIERES BELLOY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT VIARMES ASNIERES BELLOY (réserve)

Confirmée le 15 MAI 2022 non recevable en la forme, manque la notion des cinq derniers matches de championnat, la commission précise quand même que seul 2 joueurs de l'équipe de **ECOUEN FC** ont participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matches de championnat, le règlement en autorise 3.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.

EVOCAATION

ERMONT AMS

Match n°23491018 du 15 MAI 2022 U16 D2 A VAUREAL FCM 1 / ERMONT ASM 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **VAUREAL FCM 1** sur l'inscription sur la feuille de match du joueur **LEYSEN Shady licence 2546427114** à la rencontre citée ci-dessus.

Les joueurs inscrits sur la feuille de match **LEYSEN Shady licence 2546427114** est susceptible d'être en état de suspension.

[Réponse impérative avant le 30/05/2022 avant 12h00](#)

TOURNOI ST OUEN L AUMONE AS

Homologation du tournoi du 6 JUIN 2022 U11F U13F.

Tournoi homologué

Participation : 20€

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 09 MAI 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art
44.4)**

U 16 D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 24 AVRIL. 2022

Bezons Uso 1	Osny Fc 1	RETRAIT
--------------	-----------	---------

Bezons Uso 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Osny Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CD



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 24 MAI 2022

Présents : Mme Sylvestre - MM. Pézière - Sénécal –Traon

Assiste : M. Podan-Mavounzy

Excusés : - M. N'Diaye - Sabaté

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



AS ARNOUVILLE

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 19/04/2022, la Commission décide :

* 2 matches à huis clos sur le terrain d'Arnouville dans la catégorie U16 D3 Poule A à partir du 25/04/2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 1 Délégué du DVOF à la charge de l'AS ARNOUVILLE

Matches concernés à domicile :

29/05/2022 : FAS ARNOUVILLE 1 / FRANCONVILLE FC 2

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

APPLICATION DES ART. 11.1 et 11.2 DU RS DU DVOF

MONTIGNY OL

Suite Forfait Général de l'équipe U18 D2 Poule B

Suite Forfait Général de l'équipe U16 D3 Poule B,

En application des Art. 11.1 et 11.2 du DVOF,

La Seniors D1 de l'OL MONTIGNY est déclassée

La Commission décide :

1er match à venir n°23497120 du 29/05/2022 est perdu par pénalité :

MONTIGNY OL 1-1pt	0but	
ECOUCEN FC 1	3pts	0but

2ème match à venir n°23497130 du 05/06/2022 est perdu par pénalité :

MONTIGNY OL 1-1pt	0but	
GOUSSAINVILLE FC 2	3pts	0but

APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LPIFF

Forfait Général : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

Montigny OL U18 D2 Poule B

Montigny OL 16 D3 Poule B

Vexin AS U16 D2 Poule B



COURRIER CLUBS

SAINT OUEN L'AUMONE AS

Courriel du 18/05/2022

La commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Le match 23497394 U14 D1 se jouera le 28/05/2022 en application de l'ART. 151 du RS de la FFF

PARMAIN AC

Courriel du 17/05/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°23468620 du 15/05/2022

MONTMORENCY FC 2 / PARMAN AC 2

Forfait avisé sans amende, recrediter sur le compte club de Parmain la somme de 24€

ROISSY EN France US

Courriel du 12/05/2022

U16 D1

Match n°23490624 du 29/5/2022

GOUSSAINVILLE FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

En application de l'ART. 23.8 du RS du DVOF, la rencontre se déroulera au stade Roger Ouvrard à Argenteuil (frais d'arbitrage à la charge du FC Goussainville)

HERBLAY SUR SEINE FC

Courriel du 24/05/2022

En application de l'art. 10.3 du RS du DVOF, la Commission ne peut donner suite à votre demande

Les matches se dérouleront comme suit :

U18 D2 Poule B Match n°23703650 du 29/05/2022 Herblay FC / Ecoen FC huis clos se jouera à 13H

U16 D1 Match n°23490625 du 29/05/2022 Herblay Fc / Franconville FC se jouera à 13H

Seniors D1 match n°23497114 du 29/05/2022 Herblay FC / Persan US 03 se jouera à 15H

ROISSY EN France US

Courriel du 18/05/2022

La COC ne peut traiter votre courrier. Manquent la catégorie, la Poule, etc....

GARGES FCM

Courriel du 23/05/2022

Anciens D2 Poule B

GARGES FCM / MAGNY EN VEXIN FC

La COC ne peut fixer une date de report pour ce match. Elle vous demande de vous rapprocher du club de Magny en Vexin pour fixer une date en semaine pour jouer cette rencontre avant le 03/06/2022

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

SAINT PRIX ES

Courriel du 20/05/2022

Anciens D3 Poule A

Match n°23470607 du 22/05/2022

SAINT PRIX ES 12 / THILLAY ESM 12

Nouvelle date : 25/05/2022

Nouvel horaire : 20H45

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**ARGENTEUIL RC**

Courriel du 23/05/2022

Seniors D2 Poule A

Match n°23467061 du 29/05/2022

ARGENTEUIL RC 2 / OSNY FC 2

Nouvel horaire : 14H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PONTOISIENNE JS

Courriel du 20/05/2022

U14 D4 Poule C

Match n°23885963 du 04/06/2022

PONTOISIENNE JS 1 / BEAUCHAMP AS 1

Nouvelle date : 21/05/2022

Refus : lors de la dernière journée de championnat, l'article 10.3 du RS du DVOF s'applique : match maintenu au 04/06/2022

ARGENTEUIL FC

Courriel du 23/05/2022

U14 D1

Match n°23497395 du 28/05/2022

ARGENTEUIL FC 1 / ARGENTEUIL RC 2

Nouvel horaire : 15H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PERSAN 03 US

Courriel du 23/05/2022

U16 D2 Poule B

Match n°23491153 du 29/05/2022

PERSAN US 03 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1

Nouvel horaire : 14H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

COSMO TAVERNY

Courriel du 23/05/2022

U16 D3 Poule C

Match n°23857443 du 29/05/2022

COSMO TAVERNY 3 / ESSG 3

Nouvelles installations : Stade Jean Pierre Le Coadic à Taverny

ARGENTEUIL RC

Courriel du 23/05/2022

U14 D3 Poule B

Match n°23497797 du 28/05/2022

ARGENTEUIL RC 3 / SAINT LEU 95 FC 2

Nouvel horaire : 14H

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

PERSAN 03 US

Courriel du 24/05/2022

U18 D1

Match n°23489037 du 29/05/2022

PERSAN US 03 1 / CORMEILLAIS ACS 1

Nouvel horaire : 12H

Accord de la COC

Accord des 2 clubs



MATCHES PERDUS PAR PENALITE SUITE A 2 APPELS DE FEUILLES DE MATCH

Vétérans +45 ans Poule A
GARGES FCM / MONTMORENCY FC
 Match n°23469569 du 05/12/2021
Amende GARGES FCM 52€
Amende MONTMORENCY 52€

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL
 Anciens D4 Poule B
 Match n°23471151 du 15/05/2022
MONTIGNY OL 12 / VAUREAL FCM 12

GAFEPB
 U18 D3 Poule C
 Match n°23786898 du 15/05/2022
GAFEPB 1 / FC DEUIL ENGHEN 2

MONTMAGNY SPORTS
 U14 D4 poule C
 Match n°23885951 du 14/05/2022
MONTMAGNY SPORTS 1 / SAINT LEU 95 3

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

HERBLAY SUR SEINE FC
 U16 D1
 Match n°23490613 du 22/05/2022
ARGENTEUIL FC 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1
(Application des Art. 23-9-1 et 23-9-2 du RS du DVOF)

HERBLAY SUR SEINE FC 1 Amende : 24€x3 = 72€

HERBLAY SUR SEINE FC 1	-1pt	0but
ARGENTEUIL FC 1	3pts	5but

MENUCOURT AS
 U16 D3 Poule C
 Match n°23857418 du 22/05/2022
COSMO TAVERNY 3 / MENUCOURT AS 1

MENUCOURT AS 1 Amende: 24€

MENUCOURT AS 1	-1pt	0but
COSMO TAVERNY 3	3pts	5but

**COURDIMANCHE AS**

Seniors D4 Poule B

Match n°23468407 du 22/05/2022

EN. ARRON. /CHARS/CORM 2 / COURDIMANCHE AS 2**COURDIMANCHE AS 2 Amende : 24€**

COURDIMANCHE AS 2	-1pt	0but
EN. ARRON. /CHARS/CORM 2	3pts	5buts

2ème FORFAIT SANS AMENDE**PUISEUX LOUVRES FC**

Anciens D4 Poule B

Match n°23471155 du 29/05/2022

PORTUGAIS PERSAN ASC 12 / FCPL95 13

FC PL 95 13	-1pt	0but
PORTUGAIS PERSAN ASC 12	3pts	5buts

VIARMES ASNIERES OL

+45 ans Poule A

Match n°23469603 du 22/05/2022

SAM 15 / VIARMES ASNIERES OL 15**2ème FORFAIT AVEC AMENDE****FOSSÉS UF**

Vétérans +45 ans Poule D

Match n°23469983 du 23/01/2022

CHAMPAGNE SFC 95 15 / FOSSÉS UF 15**FOSSÉS UF 15 Amende : 37.50€****3ème FORFAIT AVEC AMENDE****EZANVILLE ECOUEN US**

U18 D3 Poule B

Match n°23786765 du 22/05/2022

ARGENTEUIL FC 2 / EZANVILLE ECOUEN US 1**EZANVILLE ECOUEN US 1 Amende: 33.50€**

EZANVILLE ECOUEN US 1	-1pt	0but
ARGENTEUIL FC 2	3pts	5buts

**JOUY LE MOUTIER FC**

U16 D3 Poule C

Match n°23857399 du 22/05/2022

BEZONS USO 2 / JOUY LE MOUTIER FC 2**JOUY LE MOUTIER FC 2** Amende : **33.50€**JOUY LE MOUTIER FC 2 -1pt 0but
BEZONS USO 2 3pts 5buts**FORFAIT GENERAL****EZANVILLE ECOUEN US**

U18 D3 Poule B

Amende : 57€ (application de l'article 23.6 du DVOF)

JOUY LE MOUTIER FC

U16 D3 Poule C

Amende : 57€ (application de l'article 23.6 du DVOF)

Secrétaire de Séance

Mr SENEAL

Président de Séance

Mme SYLVESTRE



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 23 MAI 2022

SECTION FÉMININES

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
 - o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en séniors F)
 - o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en séniors F)
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

- NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**
- Absence non excusée aux réunions = **50€**
- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**
- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**
- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS - LIEUX

ST LEU 95 FC

Footclub 13/05/22

U15F - Groupe A

Match du 21/05/22

ST LEU 95 FC 1 / GARGES FCM 1

Nouveau Lieu :

La rencontre se jouera au complexe Sportif Jean Moulin, avenue des Diablots à St Leu

Accord de la commission

GARGES FCM / DEUIL ENGHIEU FC

Footclub 13/05/22

U15F - Groupe A

Match du 21/05/22

GARGES FCM 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Changement de Date et Inversion de terrain :

La rencontre se jouera le 18/05/22 à 17H30

La rencontre se jouera au Stade Intercommunal Jean Bouin à Deuil La Barre

Accord des 2 clubs

Accord de la commission



APPEL FEUILLES DE MATCHS OU RESULTATS

FOSES FU

U15F – GROUPE B

Match N°24344472 du 09/04/22 contre OSNY FC 1

2ème Appel le 16/05/22



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 24 MAI 2022

Présents : M Lacour – Maillet – Lalotte – Mme Cyprien - N'Diaye

Excusé : M Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit , prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



ORGANISATION DES FINALES DU COMITE

Ordre des rencontres

- 1 . ANCIENS - 9h15
- 2 . U14 - 11H15
- 3 . U16 - 14H
- 4 . SENIORS LESTRUHAUT - 16H

ATTENTION : Les horaires indiqués sont les horaires des coups d'envois.

ORGANISATION DES FINALES DU COMITE

Messieurs les Présidents de club nous vous demandons de nous communiquer :

1. La couleur de vos maillots
2. La couleur du maillot de votre Gardien
3. La couleur des chaussettes,

avec lesquels vous allez disputer la finale.

Les clubs concernées sont :

LESTRUHAUT

ST LEU FC 95 2 - ENT SANNOIS ST GRATIEN 3

COMITE ANCIENS

MENUCOURT AS 12 - GROSLAY FC 12

COMITE U14

SAINT OÛEN L'AUMONE AS 2 - RC ARGENTEUIL 2

COMITE U16

SARCELLES AAS 3 - RC ARGENTEUIL 2



**COUPE DU COMITE
JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2**

FINALE du 26 MAI 2022 A 16H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ST LEU 95 FC 2	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 3

Sannois st Gratien

Mail 27042022

Nous avons bien reçu votre courriel pour la couleur des maillots.

COUPE DU COMITE ANCIENS

FINALE du 26 MAI 2022 A 09H30

Match	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 12	GROSLAY FC 12

COUPE DU COMITE 14 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 11H15

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SAINT OUEN L'AUMONE AS 2	RC ARGENTEUIL 2

COUPE DU COMITE 16 ANS

FINALE du 26 MAI 2022 A 14H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	SARCELLES AAS 3	RC ARGENTEUIL 2



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE ANDRE COUTELIER

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	GOUSSAINVILLE FC 1	GARGES FCM 1
2	ST OUEN L'AUMONE AS 1	ADAMOIS OL 1

GOUSSAINVILLE FC

Footclub du 17/05/2022

GOUSSAINVILLE FC 1 / GARGES FCM 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le **25/05/2022 à 20H30**

Accord des deux clubs.

Accord de la commission.

ADAMOIS OL

Footclub du 08/05/2022

SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / ADAMOIS OL

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 21/05/2022 à 18h

Accord des deux clubs.

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS FEMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ARGENTEUIL RC	ST OUEN L'AUMONE AS
2	ST BRICE FC	ST LEU 95 FC

ST BRICE FC

Footclub du 12/05/2022

ST BRICE FC 1 / ST LEU 95 FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 17H.

Accord des deux clubs.

Accord de la commission.



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC
2	ARGENTEUIL FC	CERGY PONTOISE FC

ARGENTEUIL FC

Footclub du 20/05/202

ARGENTEUIL FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H.

Accord des deux clubs.

Accord de la commission.

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U14 CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	PERSAN US 03
2	ST LEU 95 FC	ST BRICE FC

SARCELLES AAS

Footclub du 16/05/202

SARCELLES AAS 1 / PERSAN US 03 1

INVERSION DE MATCH :

Cette rencontre se jouera sur les installations de Persan, au STADE LOUIS ODINOT 1.

Accord des deux clubs.

Accord de la commission.

ST LEU 95 FC

Footclub du 20/05/202

ST LEU 95 FC 1 ST BRICE FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN à St Leu La Forêt.

Prévenir vos adversaires.



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 18 ANS FEMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS
2	ERAGNY FC	BEZONS USO

CERGY PONTOISE FC

Mail du 19/05/2022

CERGY PONTOISE FC 1 / SARCELLES AAS 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°3 à Cergy.

Prévenir vos adversaires*

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL 15 ANS FEMININES

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC
2	JOUY LE MOUTIER FC	SARCELLES AAS

ERAGNY FC

Mail du 05/05/2022

ERAGNY FC 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 28/05/2022

Accord des deux clubs

Accord de la commission.

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 45 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	NEUVILLE SUR OISE AS 15	COSMO TAVERNY 15
2	MONTSOULT BAILLET US 15	ENT OSNY BOISSY 15



COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL + 55 ANS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VIARMES ASNIERES OL 25	HERBLAY SUR SEINE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	FRANCONVILLE FC 25

VIARMES ASNIERES OL

Mail du 28/03/2022 du 01/04/2022

VIARMES ASNIERES OL 25 / HERBLAY SUR SEINE FC 25

Changement de stade et de date :

Cette rencontre se jouera le **29/05/2022** à 9h30 au COMPLEXE SPORTIF MASPOLI à VIARMES
Prévenir vos adversaires

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL ANCIENS

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	GARGES FCM
2	HERBLAY SUR SEINE FC	ECOUEEN FC

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL CDM

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS	ADAMOIS OL
2	GARGES FCM	FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC

Mail du 24/05/2022

GARGES FCM / FRANCONVILLE FC

INVERSION DE MATCH :

Cette rencontre se jouera sur les installations de Franconville le mercredi 01 juin 2022 à 20h15
au STADE JEAN ROLLAND 1.

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL FUTSAL

FINALE DU 28 MAI 2022

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ATTAINVILLE FUTSAL C.	MONTMORENCY FUTSAL



**COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL LUNDI SOIR
CHALLENGE AUGUSTE FAVA**

FINALE DU 20 JUIN 2022 A 20H00

Match	RECEVANT	VISITEUR
1	ERMONT AS	PUISEUX LOUVRES 95 FC

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : MME CYPRIEN



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 23 MAI 2022

Présents : Mme Bastos
MM Jasemin – Le Nagard – Sénécal

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Gontarczyk (Présidente) - M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier par mail ou déposé au DVOF. La commission ne prend plus en compte aucun document, concernant les plateaux, à compter du 31 mars 2022.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

***ATTENTION* : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.**

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 17 05 22
Pris note de l'horaire du plateau U7 du 21-05-22.



RC ARGENTEUIL : Mail du 16 05 22

Réception des feuilles de présence de vos équipes U9 à Ermont As.

RC ARGENTEUIL : Mail du 16 05 22

Réception des feuilles de présence de vos équipes U9 à Goussainville FC.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 17 05 22

Pris note de votre absence sur le plateau U8 du 11-06-22.

Suite problèmes d'accès à FAL, la commission affecte vos 2 équipes sur le site n° 5 au Cosmo de Taverny.

BEAUCHAMP AS : Mail du 20 05 22

Pris note du résultat de la rencontre U10/U11 n°24364769 du 05-02-22 contre Vémars st Witz

Beauchamp As 1 : 2 Buts

Vémars st Witz FC : 0 But

BEAUCHAMP AS : Mail du 20 05 22

Réception des feuilles de matchs U10/U11 du 14-05-22 contre En. Beaumont-Mours

BRUYERES-BERNES USM: Mail du 14 05 22

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U7 sur le plateau du 21-05-à Presles USL

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U10/U11 le 21-05-22 à Thillay Esm.

CERGY-PONTOISE FC : Mail du 20 05 22

Réception des feuilles de matchs U12/U13 du 14-05-22 contre St Brice FC.

CERGY-PONTOISE FC : Mail du 20 05 22

Réception des feuilles de présence de vos équipes U9 sur plateau du 12-03-22 à Montigny les Corneilles.

CORMEILLAIS ACS : Mail du 20 05 22

Pris note du forfait avisé de vos 3 équipes U12/U13 le 21-05-22 à St Prix Es.

DEUIL-ENGHIEN FC : Mail du 91 05 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10/U11 le 21-05-22 à Bouffémont Acf.

DEUIL-ENGHIEN FC : Mail du 21 05 22

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la tablette pour les rencontres U10/U10 Cergy Fc / Deuil-Enghien FC du 21-05-22.

Pris note des résultats des rencontres :

Cergy 3 – 1 But / Deuil 1 – 13 Buts

Cergy 4 – 6 Buts / Deuil 2 – 4 Buts

Cergy 5 – 2 Buts / Deuil 3 – 3 Buts

Cergy 6 – 5 Buts / Deuil 4 – 0 But

EAUBONNE CSM : Mail du 20 05 22

Pris note de la présence de 4 équipes sur le plateau U7 du 21-05-22.

EAUBONNE CSM : Mail du 20 05 22

Réception des feuilles de matchs U12/U13 du 14-05-22 contre Cergy-Pontoise FC.

ECOUEN FC : Mail du 18 05 22

Pris note de l'envoi de la feuille de présence via FAL

ECOUEN FC : Mail du 23 05 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12/U13 3 et 4 contre Bezons Uso le 25-05-22.

ERAGNY AS : Mail du 23 05 22

Pris note de la fourniture de la feuille de présence U8 du 12-03-22 au club de St Ouen As.

Vous devez avoir une copie de votre feuille de présence et la fournir au Dvof en cas de réclamation par la commission.



ERMONT AmS : Mail du 23 05 22

Pris note de l'engagement de 5 équipes pour la JND du 18-06-22.

FRANCONVILLE FC : Mail du 23 05 22

Pris note de l'envoi des feuilles de présences de vos équipes sur le plateau U7 du 19-03-22 à St Brice

Pris note de l'envoi des feuilles de présences de vos équipes sur le plateau U8/U9 N1 du 26-03-22 à St Ouen

GAFEB : Mail du 23 05 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10/U11 le 28-05-22 à Deuil-Engchien Fc.

GONESSE RC : Mail du 23 05 22

Pris note de l'absence de l'équipe de Franconville Fc 3 pour la rencontre U12/U13 n° 24368049 du 21-05-22

GROSLAY FC : Mail du 19 05 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 U10/U11 pour la rencontre n° 24365118 du 21-05-22 à Vexin As

MAGNY EN VEXIN FC : Mail du 20 05 22

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U7 pour le plateau du 21-05-22 à Parmain Ac.

MARLY LA VILLE ES : Mail du 22 05 22

Pris note de l'impossibilité d'utiliser la tablette pour les rencontres U10/U11 du 21-05-22 contre Montigny OL

Match n° 24366009 : 1 - 10

Match n° 24366054 : 2 - 4

Match n° 24366144 : 3 - 2

Match n° 24371336 : 5 - 4

MONTMAGNY SP : Mail du 18 05 22

Pris note de l'envoi des feuilles de plateaux du 12-03-22 à Deuil et Montmorency via FAL

OSNY FC : Mail du 23 05 22

Réception des feuilles de présence de vos équipes U8 à St Ouen As.

PERSAN US : Mail du 19 05 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U7 sur le plateau du 21-05-à Marly la ville Es.

PUISEUX-LOUVRES FC : Mail du 16 05 22

Pris note de l'annulation du plateau U8 du 09-04-22

PUISEUX-LOUVRES FC : Mail du 16 05 22

Pris note du forfait avisé de vos 4 équipes U12-U13 le 28-05-22 contre St Leu FC

Matchs n° 24369201 – 24369247 – 24369292 - 24369337

ROISSY US : Mail du 18 05 22

Pris note du forfait avisé de l'équipe de Villiers le Bel Fc 5 pour la rencontre n° 24364798

THILLAY ESM : Mail du 17 05 22

Réception feuilles de plateau et de présence du club de Thillay Esm pour le plateau U7 du 19-03-22

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 17 05 22

Pris note du forfait avisé de l'équipe de Villiers le Bel Fc 1 U12/U13 du 21-05-22 contre Deuil-Engchien Fc 1

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 19 05 22

Pris note du forfait avisé de l'équipe de Villiers le Bel Fc 5 U10/U11 du 21-05-22 contre Magny en Vexin Fc 1



Outil de Gestion Foot Animation et Loisirs

Nous vous rappelons qu'à partir du mois de Mars 2022, les épreuves suivantes sont intégralement gérées par l'outil Foot Animation Loisirs (FAL) :

U7
U9
U7F
U9F
Futsal U7
Futsal U9

Comme indiqué lors de la réunion d'information du 16 février dernier, les plateaux n'apparaîtront plus dans les PV des commissions Foot Animation, Foot Animation Féminines et Futsal.

Pour consulter vos engagements, rendez-vous :

- Sur le site du DVOF, rubrique : « Epreuves / Foot Animation Loisir » ; sélectionner l'épreuve (catégorie) puis votre club dans la liste.
- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir »

Nous vous rappelons que les feuilles de centre et les feuilles de présence sont à transmettre par l'application FAL :

- Sur Footclubs, dans « Menu / Epreuves / Animation & loisir Foot Animation Loisir / Détails »

Retrouver les tutoriels explicatifs sur le site internet du DVOF :

<https://district-foot95.fff.fr/simple/fal-reunion-de-presentation-du-nouvel-loutil/>



PLATEAUX U8 et U9 du 11 JUIN 2022

Les Centres des plateaux U8 (foot à 5) et U9 (interclubs foot à 8) sont visibles sur le site du DVOF :
Rubrique EPREUVES – Foot Animation et Loisirs – U8 fin de saison ou U9 (2013 – 8VS8 – 3^{ème} phase) –
recherchez votre club

Voici les clubs qui seront centres :

Plateaux U8 (type classique – foot à 5)

Site n° 1 AFC ERMONT
Site n° 2 ARGENTEUIL FC
Site n° 3 BOUFEMONT ACF
Site n° 4 CORMEILLAIS ACS
Site n° 5 COSMO TAVERNY
Site n° 6 DEUIL ENGHIEU FC
Site n° 7 ENT. BEAUMONT MOURS
Site n° 8 ENTENTE MMB
Site n° 9 ERMONT AMS
Site n° 10 FOSSES FU
Site n° 11 GARGES FCM
Site n° 12 GOUSSAINVILLE FC
Site n° 13 RC ARGENTEUIL
Site n° 14 SARCELLES AAS
Site n° 15 ST LEU 95 FC

Plateaux U9 (rencontres interclubs – foot à 8)

Site n° 1 AS CHAUMONTEL LUZARCHES
Site n° 2 ADAMOIS OL
Site n° 3 BEAUCHAMP AS
Site n° 4 BEZONS US
Site n° 5 CERGY PONTOISE FC
Site n° 6 COURDIMANCHE AS
Site n° 7 DOMONT FC
Site n° 8 EAUBONNE CSM
Site n° 9 FC HERBLAY SUR SEINE
Site n° 10 FONTENAY FC
Site n° 11 MONTMAGNY SPORTS
Site n° 12 MONTMORENCY FC
Site n° 13 ST PRIX ES
Site n° 14 US PERSAN 03
Site n° 15 VAUREAL FCM

JND du 18 JUIN 2022

La clôture des inscriptions des clubs à la JND du 18 Juin a eu lieu le 15 mai 2022. Ci-dessous la liste des clubs engagés via FAL dans Footclub qui participeront à la JND. Les Clubs en rouge sont ceux qui n'ont pas encore confirmé le nombre d'équipes U6/U7 qui participeront à cette belle fête.

La commission vous rappelle que la participation à ce rassemblement est obligatoire pour chaque club. Il est donc urgent d'envoyer un mail à la commission avant le **Lundi 30 Mai 2022 à 12 heures** pour confirmer le nombre d'équipes.



Code club	Nom équipe	Engagement saison	Inscription JND sur FAL	Inscription JND Com Foot
540630	ADAMOIS OL	4		
551444	ARGENTEUIL FC	2		
590534	ARGENTEUIL RC	6	3	
522689	ARNOUVILLE FAS	6	5	
510501	AUVERS ENNERY FC	3		
500611	BEAUCHAMP AS	5		
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	2	1	
530279	BEZONS USO	2		
518657	ENT BOISSY/CHARS/ARRON/CORM	2	2	
526262	BOUFFEMONT ACF	2		
524664	BRUYERES BERNES USM	4		
551988	CERGY PONTOISE FC	10	3	
554313	CHAMPAGNE SFC	4		
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	2		
500575	CORMEILLAIS ACS	5		
549307	COSMO TAVERNY	5	3	
545913	COURDIMANCHE AS	4		
549561	DEUIL ENGHEN FC	8		
513926	DOMONT FC	3		
519039	EAUBONNE CSM	5		
551734	ECLAIR DE PUISEUX AS	2		
528672	ECOUEEN FC	4	5	
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	2		
580487	ENTENTE MMB	4	4	
517328	ENTENTE SSG	5	4	
511000	AS ERAGNY FC	10	10	
560130	ERMONT ACF	5		
551390	ERMONT AMS	5	5	5
500712	EZANVILLE US	2		
580489	FC HERBLAY SUR SEINE	7		
527726	FONTENAY FC	2	2	
542402	FOSSES UF	3		
500578	FRANCONVILLE FC	12		
515375	FRETTOISE ES	1	1	
522695	GARGES FCM	4		
510506	GONESSE RC	8		
581364	GOUSSAINVILLE FC	6	4	
523266	GROSLAY FC	3		
533517	JOUY LE MOUTIER FC	4		
519763	LE THILLAY ESM	3		
500686	MAGNY FC	2		
519616	MARLY LA VILLE ES	5	4	
527755	MENUCOURT AS	5	5	
512259	MONTIGNY OL	4		
517377	MONTMAGNY SPORTS	4	2	
546116	MONTMORENCY FC	4	5	
522868	MONTSOULT BAILLET US	2		
531088	NEUVILLE AS	1		
519844	OSNY FC	7	4	
530273	PARMAIN AC	1		
550638	PERSAN US 03	4		
560812	PIERRELAYE FC	5	5	
550783	PONTOISIENNE JS	6		
518652	PRESLES USL	1	1	
520871	PUISEUX LOUVRES FC	6		
511509	ROISSY EN FRANCE US	1	1	
500695	SARCELLES AAS	8	8	
509431	SOISY AM FC	7		
527269	ST BRICE FC	4		
549968	ST LEU 95 FC	5		
518488	ST OUEN AS	8		
507986	ST PRIX ES	4	3	3
500565	SURVILLIERS AVENIR	2		
538505	VAUREAL FCM	2		
524020	VEMARS ST WITZ FC	4		
563529	VEXIN AS	2		
500681	VIARMES ASNIERES OL	4	6	
550582	VILLIERS FC	4		
	Total 68 clubs	288	96	8



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

U8/U9 N1 :

GARGES FCM : 1^{ER} appel de la feuille de présence du club de GARGES FCM - centre n° 1 – U8/U9 N1 - du 12 03 22 à ACF ERMONT

PLATEAU U6/U7 du 02 04 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

MONTIGNY OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de MONTIGNY OL - centre n° 4 – U6/U7 - du 02 04 22 à ARGENTEUIL FC.

SAINT LEU 95 FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de ST LEU FC - centre n° 4 – U6/U7 - du 02 04 22 à ARGENTEUIL FC.

DOMONT FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de DOMONT FC - centre n° 9 – U6/U7 - du 02 04 22 à ECOUEN FC.

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de GOUSSAINVILLE FC - centre n° 9 – U6/U7 - du 02 04 22 à ECOUEN FC.

BOISSY CHARS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de Ent BOISSY/CHARS/ARRON/CORM - centre n° 15 U6/U7 - du 02 04 22 à MAGNY FC.

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de CERGY PONTOISE FC - centre n° 15– U6/U7 du 02 04 22 à MAGNY FC.

PARMAIN AC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de PARMAIN AC - centre n° 15– U6/U7 - du 02 04 22 à MAGNY FC.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de ENTENTE BEAUMONT MOURS - centre n° 22 – U6/U7 - du 02 04 22 à ST OUEN AS.

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club de FRANCONVILLE FC - centre n° 22 – U6/U7 - du 02 04 22 à ST OUEN AS.



PLATEAU U8/U9 du 09 04 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

U8/U9 N1 :

ST OUEN AS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ST OUEN AS - centre U8/U9 N1 n° 3 du 09 04 22 à GARGES FCM.

U8 N2 :

ACF ERMONT : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ACF ERMONT - centre U8 N2 n° 1 du 09 04 22 à ARGENTEUIL FC.

JOUY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club JOUY FC - centre U8 N2 n° 1 du 09 04 22 à ARGENTEUIL FC.

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club GARGES FCM - centre U8 N2 n° 3 du 09 04 22 à CORMEILLAIS ACS.

ST LEU FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SAINT LEU 95 FC - centre U8 N2 n° 3 du 09 04 22 à CORMEILLAIS ACS

GROSLAY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club GROSLAY FC - centre U8 N2 n° 14 du 09 04 22 à SURVILLIERS AVENIR

SFC CHAMPAGNE 95 : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SFC CHAMPAGNE 95 - centre U8 N2 n° 14 du 09 04 22 à SURVILLIERS AVENIR

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SARCELLES AAS - centre U8 N2 n° 14 du 09 04 22 à SURVILLIERS AVENIR

VEMARS SAINT WITZ FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VEMARS SAINT WITZ FC - centre U8 N2 n° 14 du 09 04 22 à SURVILLIERS AVENIR

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club MONTMORENCY FC - centre U8 N2 n° 15 du 09 04 22 à THILLAY ESM

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club GOUSSAINVILLE FC - centre U8 N2 n° 16 du 09 04 22 à PERSAN 03 US

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VIARMES ASNIERES OL - centre U8 N2 n° 16 du 09 04 22 à PERSAN 03 US

U9 N2 :

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club CERGY PONTOISE FC - centre U9 N2 n° 8 du 09 04 22 à ERMONT AS

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS - centre U9 N2 n° 8 du 09 04 22 à ERMONT AS

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VAUREAL FCM - centre U9 N2 n° 8 du 09 04 22 à ERMONT AS

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ARGENTEUIL FC - centre U9 N2 n° 13 du 09 04 22 à MONTMORENCY FC



PLATEAU U6/U7 du 16 04 22

Pour rappel :

Les clubs doivent conserver une copie de leur feuille de présence et la transmettre via FAL dans FOOTCLUB sur le centre concerné en cas d'Appel de Feuille par la commission.

FOSSES FU : 1^{er} appel de la feuille de présence du club FOSSES FU - centre U6-U7 n° 3 du 16 04 22 à BELLOY SAINT MARTIN ASC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club PIERRELAY FC - centre U6-U7 n° 8 du 16 04 22 à COURDIMANCHE AS

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel de la feuille de présence du club ARNOUVILLE FAS - centre U6-U7 n° 10 du 16 04 22 à DOMONT FC

ST BRICE FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SAINT BRICE FC - centre U6-U7 n° 17 du 16 04 22 à MONTMORENCY FC

MONTIGNY OL : 1^{er} appel de la feuille de présence du club MONTIGNY OL - centre U6-U7 n° 18 du 16 04 22 à JOUY FC

VAUREAL FCM : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VAUREAL FCM - centre U6-U7 n° 18 du 16 04 22 à JOUY FC

SOISY AM FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club SOISY AM FCL - centre U6-U7 n° 24 du 16 04 22 à SURVILLIERS AVENIR

VEMARS SAINT WITZ FC : 1^{er} appel de la feuille de présence du club VEMARS SAINT WITZ FC - centre U6-U7 n° 24 du 16 04 22 à SURVILLIERS AVENIR

CRITERIUM U10/U11

ENT. BOISSY-CORM-CHARS-ARRON : 1^{er} appel de feuille de match n° 24364666 du 21 05 22 – critérium U10/U11 Série 1 - Poule A contre PARMAN AC 1

ROISSY EN FRANCE US : 1^{er} appel de feuille de match n° 24364803 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 2 - Poule C contre FONTENAY FC 1

MAGNY EN VEXIN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24364847 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 2 Poule D contre VILLIERS LE BEL FC 6

VIARMES-ASNIERES OL : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24364893 - 24364938 & 24364983 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 3 – Poules A - B & C contre ST OUEN AS 3 - 4 & 5

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24365028 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 3 Poule D contre GROSLAY FC 1

MARLY LA VILLE ES : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24366009 – 24366054 - 24371336 & 24376144 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 – Poules A - B – C & D contre MONTIGNY OL 1 – 2 – 3 & 4

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24366010 – 24366055 - 24371337 & 24376145 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 – Poules A - B – C & D contre ERMONT AmS 3 – 4 – 5 & 6

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24366231 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 Poule DF contre BEZONS USO 4

CERGY-PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 24367217 – 24367245 - 24367273 & 24367301 du 21 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 – Poules M - N – O & P contre DEUIL-ENGHIEN FC 1 – 2 – 3 & 4



CRITERIUM U12/U13

ERMONT AmS : 1^{er} appel de feuilles de match n° 24371376 & 24367718 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule A & B – contre ENT. BEAUMONT-MOURS 1 & 2

ST OUEN AS : 1^{er} appel de feuilles de match n° 24367763 & 24367808 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule C & D – contre ARGENTEUIL FC 4 & 5

MONTIGNY OL : 1^{er} appel de feuilles de match n° 24367767 & 24367812 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule C & D – contre FOSSES FU 1 & 2

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuilles de match n° 24367851 & 24367885 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule E & F – contre CHAMPAGNR SFC 1 & 2

ERAGNY AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24371378 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 2 Poule A – contre THILLAY ESM 1

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de match n° 24368043 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 3 Poule A – contre ERMONT AmS 1

ENTENTE MMB : 1^{er} appel de feuilles de match n° 24369368 – 24369414 & 21373416 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule E – F & G – contre BEAUCHAMP AS 1 – 2 & 3

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 24374185 du 14 05 22 – critérium U12/U13 Série 4 Poule H – contre SARCELLES AAS 7

2ème APPEL FEUILLES DE MATCHS

CRITERIUM U10/U11

SOISY AM FC : 2^{ème} appel de feuille de matchs n° 24383435 & 24383482 du 14 05 22 – critérium U10/U11 Avenir – contre SARCELLES AAS 5 & 6

MONSOULT BAILLET US : 2^{ème} appel de feuille de match n° 24364659 du 14 05 22 – critérium U10/U11 – Série 1 – Poule A contre VAUREAL FCM 5

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de feuille de matchs n° 24366049 & 24366139 du 14 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 – Poule B & D contre VILLIERS FC 2 & 4

FOSSES UF : 2^{ème} r appel de feuille de matchs n° 24366185 - 24366230 - 24366275 & 24366320 du 14 05 22 – critérium U10/U11 – Série 4 – Poule E - F - G & H contre SARCELLES AAS 1 – 2 -3 & 4

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de feuille de matchs n° 24366454 & 24366499 du 14 05 22 – critérium U10U11 – Série 4 – Poule K & L contre DEUIL ENGHEN FC 7 & 8

CRITERIUM U12/U13

MAGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 24367518 du 07 05 22 – critérium U12/U13 Série 1 Poule A – contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS



AMENDES

CRITERIUM U10/U11

GAFEPB : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe U10/U11, match n°24366665 du 21 05 22 contre VAURÉAL FCM 5

Amende : 10€

CRITERIUM U12/U13

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur critérium U12/U13 du 14 05 22

Amende : 10€

FORFAIT PLATEAUX U8 & U9

BEZONS USO : 2^{ème} forfait non avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à ERAGNY AS

Amende : 10€

Ent. CHARS/BOIS/ARRON/CORM : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur centre du plateau U8 à OSNY FC

Amende : 10€

ECLAIR DE PUISEUX : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur centre du plateau U9 à Villiers le Bel du 14 05 22

Amende : 10€

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} forfait non avisé de vos équipes sur centre du plateau U9 à l'Entente SSG

Amende : 10€

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau au Thillay ESM

Amende : 10€

PLATEAU U8/U9 du 12 03 22

ENTENTE SSG : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de l'ENTENTE SSG - centre n° 1 – U8/U9 N1 - du 12 03 22 à ACF ERMONT

Amende : 30€

ENT BOISSY/CHARS/ARRON/CORM : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ENTENTE BOISSY CHARS - centre U8 N2 n° 4 du 12 03 22 à COURDIMANCHE AS.

Amende : 30€

ARNOUVILLE FAS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ARNOUVILLE FAS - centre U8 N2 n° 6 du 12 03 22 à GARGES LES GONESSE FC.

Amende : 30€

BOUFFEMONT AC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club BOUFFEMONT AC - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

Amende : 30€

DOMONT FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club DOMONT FC - centre U8 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTMORENCY FC

Amende : 30€



DEUIL ENGHIEU FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club DEUIL ENGHIEU FC - centre U8 N2 n° 12 du 12 03 22 à ST BRICE FC

Amende : 30€

ERAGNY AS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ERAGNY AS - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à ST OUEN AS

Amende : 30€

HERBLAY S/SEINE FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club HERBLAY S/SEINE FC - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à ST OUEN AS

Amende : 30€

MONTIGNY OL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club MONTIGNY OL - centre U8 N2 n° 13 du 12 03 22 à ST OUEN AS

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club BEZONS USO - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende : 30€

EAUBONNE CSM : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club EAUBONNE CSM - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende : 30€

ENTENTE SSG : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ENTENTE SSG - centre U9 N2 n° 3 du 12 03 22 à DEUIL ENGHIEU FC.

Amende : 30€

ERMONT AMS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ERMONT AS - centre U9 N2 n° 4 du 12 03 22 à ECOUEN FC AS.

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club COURDIMANCHE AS - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY FC.

Amende : 30€

HERBLAY S/SEINE FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club HERBLAY S/SEINE - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY FC.

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PONTOISIENNE JS - centre U9 N2 n° 9 du 12 03 22 à MAGNY FC.

Amende : 30€

PIERRELAYE FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PIERRELAYE FC - centre U9 N2 n° 10 du 12 03 22 à MONTIGNY OL.

Amende : 30€

PRESLES USL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PRESLES USL - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

Amende : 30€

ADAMOIS OL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ADAMOIS OL - centre U9 N2 n° 13 du 12 03 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

Amende : 30€

PERSAN 03 US : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PERSAN 03 US - centre U9 N2 n° 15 du 12 03 22 à VILLIERS LE BEL FC.

Amende : 30€

PLATEAU U6/U7 du 19 03 22

ARNOUVILLE FAS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de ARNOUVILLE FAS - centre n° 14 du 19 03 22 à THILLAY ESM.

Amende : 30€



PONTOISIENNE JS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de PONTOISIENNE JS - centre n° 17 du 19 03 22 à OSNY FC.
Amende : 30€

PLATEAU U8/U9 du 26 03 22

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club BEZONS USO - centre U8 N2 n° 3 du 26 03 22 à CORMEILLAIS ACS.
Amende : 30€

NEUVILLE AS : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club NEUVILLE AS - centre U9 N2 n° 9 du 26 03 22 à MONTIGNY OL.
Amende : 30€

VILLIERS LE BEL FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club VILLIERS FC - centre U9 N2 n° 11 du 26 03 22 à RC ARGENTEUIL.
Amende : 30€

PRESLES USL : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club PRESELES USL - centre U9 N2 n° 12 du 26 03 22 à CHAMPAGNE SFC.
Amende : 30€

SURVILLIERS AVENIR : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club SURVILLIERS AVENIR - centre U9 N2 n° 12 du 26 03 22 à CHAMPAGNE SFC.
Amende : 30€

ST BRICE FC : Non réception après 2^{ème} appel de la feuille de présence du club ST BRICE FC - centre U9 N2 n° 13 du 26 03 22 à FONTENAY FC.
Amende : 30€

PLATEAU U6/U7 du 02 04 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

Rappel de l'annexe financière :

Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €

Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €

ARGENTEUIL FC : Centre N°4 –

Non-réception de la feuille de présence des clubs participants au centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 30 €

CORMEILLAIS ACS : Centre N°7 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Non-réception de la feuille de présence du club après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €

ECOUEEN FC : Centre N°9 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Non-réception de la feuille de présence du club après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €

RC ARGENTEUIL : Centre N°10 à ENTENTE MMB - Forfait Non avisé de vos équipes

Amende : 10 €

EZANVILLE US : Centre N°11

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 30 €

FOSSES FU : Centre N°11 à EZANVILLE US - Forfait Non avisé de vos équipes

Amende : 10 €

**HERLAY SUR SEINE FC : Centre N°12**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 30 €**MAGNY EN VEXIN FC : Centre N°15 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€**

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**ST OUEN AS : Centre N°22 - non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€**

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €

PLATEAU U8/U9 du 09 04 22

La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.

Rappel de l'annexe financière :**Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €****Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 €****Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €****ARGENTEUIL FC : Centre N°1 - U8 N2**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**CORMEILLAIS ACS : Centre N°3 - U8 N2**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**ENTENTE SSG : Centre N°4 U8 N2 à BEAUMONT MOURS ENT - Forfait Non avisé de vos équipes****Amende : 10 €****PONTOISIENNE JS : Centre N°13 U8 N2 à SAINT BRICE FC - Forfait Non avisé de vos équipes****Amende : 10 €****SURVILLIERS AVENIR : Centre N°14 - U8 N2**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**THILLAY ESM : Centre N°15 - U8 N2**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**PERSAN 03 US : Centre N°16 - U8 N2**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**GAFEPB : Centre N°3 U9 N2 à BEZONS USO - Forfait Non avisé de vos équipes****Amende : 10 €****CORMEILLAIS ACS : Centre N°6 U9 N2 à ECOUEN US – Forfait Non avisé de vos équipes****Amende : 10 €**

**ERMONT AS : Centre N°8 – U9 N2**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**MONTMORENCY FC : Centre N°13 – U9 N2**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 60 €**PLATEAU U6/U7 du 16 04 22****La commission décide d'infliger des amendes aux clubs recevant les plateaux pour documents non transmis (via FAL, courrier ou mail), après 3 relances.****Rappel de l'annexe financière :****Absence non excusée par équipe à un plateau = 10 €****Non réception de Feuille de plateau du centre d'accueil après 2 relances = 30 €****Non réception de feuille de présence du centre d'accueil après 2 relances = 30 €****COURDIMANCHE AS : Centre N°8 – U6-U7**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Amende : 30 €**DOMONT FC : Centre N°10 – U6-U7**

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

Amende : 30 €**HERBLAY SUR SEINE FC : Centre N°11 – U6-U7**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Amende : 30 €**MAGNY FC : Centre N°11 U6-U7 à HERBLAY SUR SEINE FC - Forfait Non avisé de vos équipes****Amende : 10 €****MONTMORENCY FC : Centre N°17 – U6-U7**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Amende : 30 €**SURVILLIERS AVENIR : Centre N°24 – U6-U7**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Non-réception de la feuille de présence des clubs après 3 relances sur FAL = 30 €

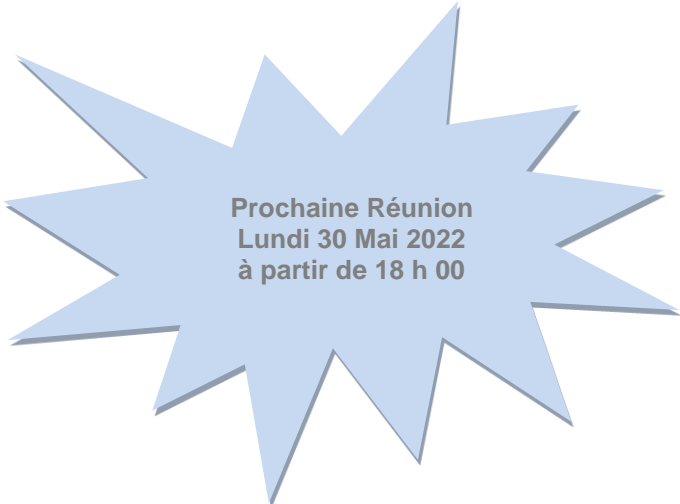
Amende : 60 €**PERSAN 03 US : Centre N°25 – U6-U7**

Non-réception de la feuille de plateau du centre après 3 relances sur FAL = 30€

Amende : 30 €

ORGANISATION RASSEMBLEMENT DE FIN DE SAISON

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022
Stade Salif Keita à CERGY PONTOISE



Prochaine Réunion
Lundi 30 Mai 2022
à partir de 18 h 00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

SECTION FÉMININES

PV DU 23 MAI 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÉGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
- 2^{ème} = **27.5€** (37.5€ en séniors F)
- 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en séniors F)

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.



MODIFICATIONS DES HORAIRES – DATES - LIEUX

HERBLAY SUR SEINE FC

Mail du 12/05/2022

U11F GROUPE A

HERBLAY SUR SEINE FC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 9H30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

ERAGNY FC

Mail du 16/05/2022

U11F GROUPE C

ERAGNY FC 1 / COSMO TAVERNY 1

Changement d'horaire et de date :

Cette rencontre se jouera le 18/05/2022 18H30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

ST LEU 95 FC

Mail du 16/05/2022

U13F AVENIR

ST LEU 95 FC 1 / HERBLAY SUR SEINE FC 1

Changement d'horaire et de Stade :

Cette rencontre se jouera à 11h au COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN à ST LEU LA FORÊT.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

HERBLAY SUR SEINE FC

Mail du 12/05/2022

U13F AVENIR

HERBLAY SUR SEINE FC 1 / GARGES FCM 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 9H30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

ST LEU 95 FC

Mail du 13/05/2022

U11F GROUPE C

ST LEU 95 FC 1 / ENT MMB 1

Changement de Stade :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN à ST LEU LA FORÊT.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

COSMO TAVERNY

Mail du 13/05/2022

U11F GROUPE C

COSMO TAVERNY 1 / PERSAN US 03 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE JEAN BOUIN 1 à TAVERNY.

Accord des deux clubs

Accord de la commission



FORFAIT AVISE

ST PRIX ES

Mail du 12/05/22

Pris note de votre courrier concernant votre non-participation au PLATEAU du 14/05/2022.

MAGNY EN VEXIN FC

Mail du 13/05/22

Pris note de votre courrier concernant votre non-participation au PLATEAU du 14/05/2022.

VIARMES ASNIERES

Mail du 12/05/2022

U11F Groupe A Match n°24344791 du samedi 14 mai 2022.

1^{er} Forfait avisé

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Mail du 13/05/2022

U13F Groupe A Match n°24344933 du samedi 14 mai 2022.

1^{er} Forfait avisé

JOUY LE MOUTIER FC

Mail du 13/05/2022

U13F Groupe C Match n°24344991 du samedi 14 mai 2022.

2^{ème} Forfait

ERMONT AS

Mail du 13/05/2022

U13F Groupe C Match n°24344988 du samedi 14 mai 2022.

1^{er} Forfait avisé



MAI 2022

SAMEDI 21 MAI 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 21/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	Stade Cognevault, 3 rue du Commandant M. Fourneau, GONESSE	11H00	GONESSE RC	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ST LEU 95 FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL					11



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 24 MAI 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



ENGAGEMENT SAISON 2022 / 2023

Le Dossier d'engagement de vos équipes pour la saison 2022 / 2023 est à remplir directement en ligne sur le site Extranet de la LPIFF. **Date Limite d'engagement : Le 31 Mai 2022.**

COURRIERS CLUBS

SANNOIS FCE : Mail du 19-05-22

Pris note de la transmission de la feuille de match réclamée.

ATTAINVILLE FUTSAL C : Mail du 20-05-22

Pris note du forfait de vos équipes U7 pour le plateau du 21-05-22 à Garges Djibson Asc.

PERSANAISE CFJ : Mail du 21-05-22

Pris note de votre déplacement à Attainville pour disputer une rencontre de critérium U11 Poule B le samedi 21-05-22.

Pris note de l'absence de l'équipe d'Attainville Futsal C 2.

ST BRICE ASO : Mail du 22-05-22

Pris note du résultat de la rencontre du samedi 14-05-22 contre Combo Futsal.

2ème FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

SENIOR D1

Match n° 23679584 : Sannois Fce 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 **du 21-05-22**

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre

Équipe de Cergy-Pontoise Fc 1 absente au coup d'envoi.

Équipe de Cergy-Pontoise Fc 1, forfait dans les 3 dernières journées de championnat, amende triplée.

Sannois Fce 1 : 5 Buts 3 Points

Cergy-Pontoise Fc 1 : 0 But -1 Point

Cergy-Pontoise Fc 1 : **Amende 27,5 € x 3 = 82,5 €**

3ème FORFAIT NON AVISÉ AVEC AMENDE

SENIOR D2

Match n° 23837591 : Attainville Futsal C3 / Goussainville Fc 2 **du 14-05-22**

Lecture de la feuille de match.

Équipe de Goussainville FC 2 absente au coup d'envoi.

Équipe de Goussainville FC 2, forfait dans les 3 dernières journées de championnat, amende triplée.

Attainville Futsal C 3 : 5 Buts 3 Points

Goussainville FC 2 : 0 But -1 Point

Goussainville FC 2 : **Amende 33,5 € x 3 = 100,5 €**

FORFAIT GÉNÉRAL

SENIOR D2

Goussainville FC 2 : Forfait général suite 3ème forfait dans les 3 dernières journées

Goussainville FC 2 : **Amende 57 €**

MATCH NON JOUÉ



SENIOR D2

Match n° 23837560 : Goussainville Fc 2 / Sannois Fce 2 du 20-05-22

Lecture de la feuille de match. Lecture du rapport de l'arbitre

Équipe de Goussainville FC 2 absente au coup d'envoi.

Équipe de Goussainville FC 2, forfait général suite 3ème forfait lors de la journée précédente.

Goussainville FC 2 : 0 But -1 Point

Sannois Fce 2 : 5 Buts 3 Points

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

SENIOR D1

Match n° 23679585 : Montmorency Futsal 2 / Attainville Futsal C 2 du 18-05-22

Lecture de la feuille de match papier. Lecture du rapport de l'arbitre

Montmorency Futsal 2 : 2 Buts 0 Point

Attainville Futsal C 2 : 4 Buts 3 Points

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D2

Match n° 23837558 : Combo Futsal 1 / Argenteuil Fc 3 du 21-05-22

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de Coupe Comité et CVO Futsal auront lieu le **samedi 28 mai 2022 à ARGENTEUIL**

Gymnase Pierre de Coubertin - 2 Rue des Cévennes

Parking disponible sur le plateau d'EPS devant le gymnase.

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

COUPE COMITÉ FUTSAL

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24511482	SPORTIFS DE GARGES 2	MARCOUVILLE CITY CP 3	Samedi 28-05 à 15H00

**COUPE CVO FUTSAL**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	24511479	MONTMORENCY FUTSAL 1	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SAMEDI 28-05 à 17h15

Prochaine réunion
Lundi 30 Mai 2022 à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 24 MAI 2022

Présents : Mme Ducros, MM. Lacour – Plassart.

Assistent : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement

CHAMPIONNAT

Date	Catégorie	Absence de feuille de match
18/05/22	Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule B	Neuville S/ Oise As 15 - Parmain Ac 15
	Futsal D1 / Phase Unique / Poule U	Montmorency Futsal 2 - Attainville Futsal C 2
21/05/22	U 14 D2 / Phase Unique / Poule A	Garges Fcm 1 - Roissy En France U.S 1
	Futsal D2 / Phase Unique / Poule A	Combo Futsal 1 - Argenteuil Fc 3
	Critérium U15 F À 8 / Phase 2 / Poule A	Deuil Enghien Fc 1 - E Beaum Mours Viarme 1
	Critérium Avenir U13 Féminin / Phase 2 / Poule U	Cergy Pontoise Fc 1 - Argenteuil Rc 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule B	Montmorency Fc 1 - Fosses F. U. 1
	Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 2 / Poule B	Ermont As 2 - Entente Ssg 2
	U10-U11 (Série 1) / Phase 2 / Poule A	Boissy L'Aillerie Es 1 - Parmain Ac 1
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule C	Roissy En France U.S 1 - Fontenay Fc 1



U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule D	Magny Vexin Fc 2 - Villiers Le Bel Fc 6
U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule A	Viarmes Asnieres Ol. 3 - St Ouen L'Aumone As 3
U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule B	Viarmes Asnieres Ol. 4 - St Ouen L'Aumone As 4
U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule C	Viarmes Asnieres Ol. 5 - St Ouen L'Aumone As 5
U10-U11 (Série 3) / Phase 2 / Poule D	Vexin A.S. 1 - Grosly Fc 1
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule A	Marly La Ville Es 1 - Montigny Ol 1
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule A	Jouy Le Moutier Fc 1 - Ermont As 3
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule B	Marly La Ville Es 2 - Montigny Ol 2
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule B	Jouy Le Moutier Fc 2 - Ermont As 4
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	Marly La Ville Es 4 - Montigny Ol 4
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	Jouy Le Moutier Fc 4 - Ermont As 6
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule F	St Brice F.C. 4 - Bezons Uso 4
U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule B	Survilliers Avenir 1 - Presles Usl 1
U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B	Garges Fcm 4 - Goussainville Fc 5
U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule E	Neuville S/ Oise As 1 - Adamois Ol 1
U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule F	Neuville S/ Oise As 2 - Adamois Ol 2
U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule A	Gonesse Rc 1 - Franconville Fc 3
U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule A	Puiseux Louvres 95 1 - Cergy Pontoise Fc 8
U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule B	Puiseux Louvres 95 2 - Cergy Pontoise Fc 9
U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	Puiseux Louvres 95 4 - Cergy Pontoise Fc 11
Critérium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B	Attainville Futsal C 2 - Persanaise Cfj 2
Critérium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B	Ermont A.S. 1 - Marcouville City Cp 2
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule C	Marly La Ville Es 3 - Montigny Ol 3
U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule C	Jouy Le Moutier Fc 3 - Ermont As 5
U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A	Garges Fcm 3 - Goussainville Fc 4



	Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 2 / Poule A	Sarcelles Aas 6 - Viarmes Asnières Ol. 2
	Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 2 / Poule A	Argenteuil Rc 2 - Cergy Pontoise Fc 2
22/05/22	Critérium Avenir U10 Série 2 / Phase 2 / Poule A	St Ouen L'Aumône As 2 - Ecoen Fc 2
	Seniors D3 / Phase Unique / Poule B	Vaureal Fcm 2 - Argenteuil Fc 2
	Critérium Vétérans + De 45 Ans / Poule A	Gonesse Rc 15 - Cosmo Taverny 15
	Critérium Vétérans + De 45 Ans / Poule B	Parmain Ac 15 - Entente Ssg 15
	Anciens D4 / Phase Unique / Poule B	Puiseux Louvres 95 13 - Surveilliers Avenir 11

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
 La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0**). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire**. Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)

LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

• Sélectionnez Application puis Feuille de Match



• Effacer les données et vider le cache





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 24 MAI 2022

Présents : MM. Febvay - Lacour - Plassart - Da Mata – Chuppé.

Assisté : M. Letellier (Comité).

Excusés : MM. Andrieu - Brognara.

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de EZANVILLE : NNI 952290102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le mercredi 01 juin 2022 à 22h30, au Stade du PRÉ CARRÉ, 93 rue du Maréchal FOCH, pour confirmation de classement de l'éclairage.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 25 Mai 2022

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontre du 26 Mai 2022

Coupe Comité U14

Match 24473216 : St Ouen AS / RC Argenteuil

Délégué M. Joseph Plassart

Rencontres du 29 Mai 2022

Seniors D1

Match 23497122 : Entente SSG / St Leu FC

Délégué M. Albert Acapandie

Match 23497124 : Soisy AM FC / Cormeillais ACS

Délégué M. Olivier Le Nagard

Rencontre du 04 Juin 2022

U14 D4

Match 23885963 : Pontoisienne JS / Beauchamp AS

Délégué M. Clarence Firpion à la charge de Pontoisienne JS

Rencontres du 05 Juin 2022

U18 D1

Match 23489939 : Adamois OL / Franconville FC

Délégué M. Albert Acapandie

Match 23489940 : RC Argenteuil / Cosmo Taverny

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 23489942 : Sarcelles AAS / Bezons USO

Délégué M. Michel Bailliez

Match 23489943 : Cormeillais ACS / Argenteuil FC

Délégué M. Jean-Pierre Lacour



Seniors D1

Match 23497126: St Brice FC / Herblay S/Seine FC

Délégué M. Joseph Plassart

Match 23497128: Persan US / Argenteuil FC

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 23497132: Groslay FC / Entente SSG

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 23497134 : Cormeillais ACS / Ecoen FC

Délégué M. Thierry Paumier

Match 23497136: St Leu FC / Soisy AM FC

Délégué M. Christian Febvay